

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES

DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022 – 17H00 à SERVILLY

Le quorum est atteint.

Madame Delphine THEVENOUX est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Bureau Communautaire du 7 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. Alain POUZERAT
- Commune de ANDELAROCHE : Mme Pascale RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de ISSERPENT : M. Louls SALLES
- Commune de PERIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme Françoise WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. Gabriel SENETAIRE (pouvoir du titulaire M. Jean-Claude POTHIER)
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Excusés :

- M. Jean-Marc BRUNIAU (Lapalisse), pouvoir à M. Yves COLLANGES
- M. Alain LASSALLE (Le Breuil), pouvoir à M. François HERVIER
- M. Didier HANGARD (Saint-Prix), pouvoir à M. Jacques de CHABANNES

- Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

1/ CAE IMPULSIONS.

Madame Julie BLANCHET, animatrice de la CAE IMPULSIONS, antenne de LAPALISSE, fait un rappel de ce qu'est la coopérative. Elle accompagne les porteurs de projets durant 1 et 3 années en contrat CAP ; cela permet de développer leur projet professionnel et de le tester.

Si le test est concluant, ils sont accompagnés dans la création de leur entreprise, ou bien ils deviennent entrepreneurs salariés.

Monsieur le Maire de BERT indique qu'il existe aussi les SASU. Madame BLANCHET précise qu'il est possible d'avoir plusieurs activités en coopérative sans avoir plusieurs immatriculations, contrairement au statut en SASU.

En 2018, IMPULSIONS dont le siège est à TOULOUSE a décidé de développer des antennes à Bordeaux, Lapalisse et en Bretagne. Des ateliers de travail sont organisés régulièrement à LAPALISSE.

25 - 26 entrepreneurs viennent sur l'antenne de LAPALISSE, mais ne sont pas forcément domiciliés à LAPALISSE. Le COVID a freiné l'activité de la CAE. Les prescripteurs principaux sont Pôle Emploi principalement (Vichy, Moulins et Roanne), Missions locales et services sociaux.

Pour répondre à certains appels d'offres régionaux, en tant que marque d'entreprise, la domiciliation à TOULOUSE ne permet pas de répondre aux attentes.

Les auvergnats sont attachés au territoire, il a été décidé de créer une coopérative à LAPALISSE.

Mise en place d'un dispositif anté-crétion (serious game) : The Big Eclotions soutenu à 25% par LAPALISSE et les fonds européens et à 75% par IMPULSIONS.

La nouvelle CAE ECLOSIONS sera implantée à LAPALISSE, ce sera une société anonyme et 4 collèges. La CAE IMPULSIONS apporte son soutien financier et logistique pour la création.

ECLOSIONS deviendra l'organisme de formation habilité des 2 CAE.

Il y aura donc des créations d'emplois par les entrepreneurs salariés, mais aussi par la CAE pour pouvoir travailler en autonomie.

Dès le démarrage, il y a embauche d'un jeune en contrat aidé.

Un point financier est présenté : les ressources sont les cotisations des entrants (pourcentage de la marge brute – entre 7 et 10% si l'entrepreneur fait moins de 1 200 € de marge brute par an) et subventions.

En charges, il y a les salaires, l'animation, les frais de création et de gestion, d'assurances, d'applications pour 37 000 €.

Entre 6 et 7 personnes peuvent devenir salariées à LAPALISSE.

- 18 novembre : événement CAE à l'ATRIUM VICHY – soutenu par M. CHABERT et M. PINARD-LEGRIS :

- 1ère partie : découverte d'une CAE, avec présence des entrepreneurs salariés qui auront des stands,

- 2ème partie : 3 tables rondes autour des RH en entreprises.

Apéritif pour le lancement d'ECLOS'IONS.

- 14 ou 22 décembre : assemblée générale constitutive à LAPALISSE

- Jusqu'au 10/01/2023 : enregistrement des statuts, immatriculation au Tribunal de Commerce de VICHY

- avant le 31/08/2023 : signature CUI/CAE pour Noam

- avant le 31/12/2023 : passer à 40 entrepreneurs

Monsieur VIVIER demande comment les entrepreneurs salariés vont passer d'une CAE à l'autre, quelles sont les incidences ? Il y aura un nouveau contrat de travail, mais y aura-t-il des avantages liés à une démission pour des aides à la création d'entreprise ?

La réponse est apportée après la réunion par M. ROUSSE :

Concernant le transfert de salariés :

Les entrepreneurs vont donner leur démission d'Impuls'ions et seront salariés avec le même contrat, la même activité, les mêmes conditions, sans période d'essai et avec reprise de l'ancienneté.

Le basculement vers Eclos'ions se fera progressivement début 2023, probablement vers la fin du premier trimestre, le temps que toutes les ouvertures de comptes soient faites, et les adhésions à tous les organismes sociaux aussi. Il n'est absolument pas prévu de solliciter des aides à l'emploi, car le modèle économique n'est pas basé majoritairement sur l'octroi pérenne d'aides publiques.

Avec la création d'Eclos'ions, Impuls'ions a beaucoup à perdre : 20% de ses effectifs, 18% de son Chiffre d'Affaires, l'immobilisation de plus de 100.000 euros de sa trésorerie, en plus des 75.000 euros engagés sur fonds propres pour le dispositif Ze Big Eclos'ions.

Implanter la première CAE (Coopérative d'Activité et d'Entrepreneurs), créée sous forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) en Allier, et en particulier au sein du Pays de Lapalisse, est important afin de promouvoir l'entrepreneuriat local et la création d'emplois sur le bassin.

De plus, pouvoir le faire légitimera notre action auprès des services de la Région, et permettra, si de tels dispositifs existent, de pouvoir candidater aux appels à projets de la Région Auvergne Rhône Alpes concernant l'accompagnement et l'hébergement de porteurs de projets. Il est d'ailleurs prévu que dès le premier trimestre 2023, un demi poste soit créé pour le suivi et l'accompagnement comptable des entrepreneurs.

Concernant les aides :

Devenir entrepreneur en CAE, c'est un état d'esprit particulier, les dispositions particulières qui régissent le CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) permettent à tout demandeur d'emploi qui le souhaite de demander l'ACRE. Nous le déconseillons, car le porteur de projet a besoin de stabilité personnelle et financière afin de pouvoir développer sereinement son activité.

La CAE apprend à ses porteurs de projets à se constituer un fond de roulement et anticiper. La finalité de sortie du dispositif n'étant pas le même qu'en couveuse (immatriculation), la sécurisation du parcours professionnel est privilégiée au détriment d'aides individuelles.

Madame WALRAET – Maire de SAINT-CHRISTOPHE – demande ce que sont devenues les personnes qui sont entrées dans la CAE depuis 2018 ? Quel est le pourcentage de réussite ?

Sur 10, 6 sont restés puis quelques uns sont sortis, certains sont en auto-entreprise avec un retour quelques fois après quelques années ; à partir d'un certain chiffre d'affaire, les entrepreneurs créent leur entreprise.

Pour Lapalisse il n'y a pas assez de recul pour donner des chiffres car 4 ans de recul, 3 ans de contrat CAPE et avec le COVID, il n'y a pas eu de recrutements, mais sur TOULOUSE, le taux de transformation est supérieur à 75 %.

Monsieur de CHABANNES demande quels sont les besoins en terme de bureau ? Il n'y a pas besoin d'un bureau permanent. Il rappelle également qu'il serait bien de rencontrer le Président du Département et le nouveau Directeur Général.

La communauté de Communes n'a pas obligation d'apporter une subvention, ni d'acquiescer des parts sociales, mais ce serait un plus.

Madame WALRAET indique que ce n'est peut être pas nécessaire d'apporter un soutien.

Monsieur de CHABANNES indique qu'il semble opportun de soutenir les créations d'emplois.

Madame THEVENOUX – Maire de BARRAIS-BUSSOLLES- demande s'il y aura une alternance au Télécentre entre les 2 CAE : non il n'y aura plus que ECLOS'IONS.

La Conférence des Maires émet un avis favorable à la création de la CAE ECLOS'IONS à LAPALISSE et le Bureau Communautaire est favorable à ce que la Communauté de Communes propose un partenariat pour aider cette installation.

Une proposition sera faite lors du prochain Conseil Communautaire, Monsieur VIVIER indique qu'il est plutôt favorable à une participation au capital.

Monsieur de CHABANNES indique qu'une subvention de fonctionnement pourrait impulser des aides d'autres collectivités.

2/ SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE.

Le diagnostic réalisé par le bureau d'étude ID TOURISME est présenté en séance. La mission confiée est d'élaborer un schéma de développement touristique 2023-2026, d'établir un plan d'actions et une possible orientation « immersion et jeu », et de donner des pistes d'évolution de l'événementiel existant, et notamment sur le spectacle Son et Lumière.

Avec 2 manifestations phares, il faut réfléchir à leur évolution : l'Embouteillage draine des flux de passionnés, de camping-cars, mais il faudrait créer une offre complémentaire, en partenariat avec des associations dans des départements limitrophes.

Les forces (événements), faiblesses (pas de développement économique du tourisme, offre hôtellerie / restauration faible), menaces (les consommateurs sont sensibles au marketing de la demande, satisfaire la clientèle locale, offre très structurée à proximité), opportunités (tendance à partir moins loin, partenariat avec Vichy Destination) sont présentées.

Il était envisagé d'étudier surtout l'orientation « immersion et jeu » car le jeu « Alice et l'autremonde » n'est pas un succès. Madame WALRAET indique que le frein pour les jeunes est peut-être qu'il se déroule sur plusieurs communes.

Le diagnostic est joint à ce compte rendu. Il met en exergue que le tourisme devrait être traité comme un axe économique alors qu'actuellement il s'agit plutôt d'une animation du territoire.

3/ EMBOUTEILLAGE 2022 – DOTATIONS AUX POINTS DE DEPART.

La conférence des Maires émet un avis favorable à ce que la Communauté de Communes verse une dotation aux points de départs pour la préparation de l'accueil café avec le calcul suivant : (2,3 personnes*véhicule*1,50€) +50€ ; le Bureau Communautaire décide, à l'unanimité, d'octroyer les sommes suivantes :

- SAINT PRIX – 170 véhicules – Club des Aînés de SAINT PRIX – 640 €
- LE BREUIL – 80 véhicules – Comité des Fêtes du BREUIL – 330 €
- DROITURIER – 150 véhicules – Commune de DROITURIER – 570 €
- SAINT PIERRE LAVAL – 200 véhicules - Club de l'Amitié de SAINT PIERRE LAVAL – 740 €
- SERVILLY – 200 véhicules – Commune de SERVILLY – 740 €
- LAPALISSE – 200 véhicules – Offert par l'Aire des Vérités

Afin de contribuer aux dépenses liées à l'électricité, ainsi qu'aux demandes croissantes de branchements d'électricité, il est proposé de demander un forfait de 100 € à toutes les buvettes situées dans l'agglomération de LAPALISSE, ainsi qu'une participation de 0,384 € par heure du kva aux associations qui utilisent l'électricité fournie par la Communauté de Communes.

Un avis favorable est émis par la Conférence des Maires et le Bureau Communautaire, à l'unanimité, accepte la création de ces tarifs pour l'embouteillage – Édition 2022.

4/ COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (C.L.E.C.T) 2022.

Le calendrier de la C.L.E.C.T. 2022 est présenté aux élus :

- Jeudi 1er décembre - réunion de la CLECT à 18h au TELECENTRE ; le projet du rapport sera transmis aux communes le 2 décembre, pour étude avant le Conseil Communautaire et mis au vote des conseils municipaux avant le 15 janvier 2023.

- Lundi 5 décembre : réunion du Conseil Communautaire : Validation du rapport de la C.L.E.C.T.

5/ CALENDRIER DE FIN D'ANNÉE.

Un nouveau calendrier des réunions du Bureau, de la Conférence des Maires et des Conseils Communautaires est présenté aux élus :

- Mardi 27 septembre 2022 – 19h00 : réunion du Conseil Communautaire,
- Mardi 15 novembre 2022 – 17H00 : réunion du Bureau Communautaire à LAPALISSE, car ensuite se déroulera la réunion publique du PLUi à 19h00 à la salle de la Grenette,
- Lundi 05 décembre 2022 – 19h00 : Réunion du Conseil Communautaire.

6/ MISE À DISPOSITION DE LA SCÈNE MOBILE.

Il semblerait que le coût de 200 € demandé aux associations pour la mise à disposition de la scène mobile soit un frein à son utilisation par les associations.

Le Bureau des Maires émet un avis favorable aux modalités proposées ; le Bureau Communautaire valide, à l'unanimité, les conditions de mise à disposition actuelles qui correspondent au temps agent passé pour le transport, le montage et le démontage de la scène ; une convention tripartite pourra être passée avec une commune et une association si la commune souhaite prendre en charge le coût de la livraison et de l'installation en lieu et place de l'association.

7/ POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS.

Un état de l'avancement des programmes est présenté aux élus.

TRAVAUX :

- **SINISTRES de JUIN :**

- L'école élémentaire de LAPALISSE a pu réaliser une rentrée scolaire normale après la réalisation des travaux en urgence suite aux intempéries survenues en juin qui ont obligé la fermeture de l'établissement 2 semaines avant les vacances scolaires.
Une entreprise de La Rochelle a réalisé la pose de la membrane PVC sur la toiture sous la responsabilité d'Auvergne Étanchéité qui assurera le suivi si nécessaire ; les agents des services techniques ont changé les dalles des plafonds et aidé à la remise en place des classes.
- Gymnase de l'école : des mesures conservatoires en toiture ont été réalisées. Les entreprises ne sont pas d'accord avec les préconisations de l'expert sur les travaux à réaliser : ils ne veulent pas prendre la responsabilité de refaire la toiture sans changer l'isolant qui est dans un bac acier et qui de ce fait, ne peut sécher correctement, il faut tout refaire selon eux. Une nouvelle expertise est demandée. Les travaux dans les vestiaires sont en attente de devis.
- Pour les autres bâtiments, l'expert n'a pas encore donné son accord sur les devis fournis (volets roulants, skydômes).

- **Les jeux sont installés dans la cour de l'école élémentaire.**

- **Centre Jeunesse et Culturel** : c'est le bureau d'étude SPIRALE de MOULINS qui a été retenu pour la Maîtrise d'œuvre.
- **Piscine de Lapalisse** : le carrelage a été repris pendant la 1ère semaine de septembre qui était initialement prévue pour la vidange, mais compte tenu du contexte hydrologique, elle est reportée en fin d'année.
- **Les bornes pour les mesures anti-stationnement Poids-lourds** en zone de Rosières ont été livrées et seront posées dans le mois qui vient.
- **Diagnostic de l'Église de Saint Étienne de Vicq** : en attente du rapport de la DRAC.
- **Extension de la Zone d'Activité Sud Allier** : en attente du rapport suite aux fouilles réalisées en mai et des prescriptions de la DRAC.
- **Cuisine EHPAD** : des réserves étaient maintenues sur les lots carrelage – plomberie – inox, elles sont levées en partie mais quelques unes subsistent.
- **Restaurant La Bonne Gâche au pied du Château** : fermé depuis début juillet : un constat d'huissier a été réalisé pour constater la fermeture.
- **Marché de nettoyage pour l'école élémentaire** : consultation en cours.
- **Marché de groupement d'assurances** : 6 offres reçues ; à noter que pour le risque bâtiment : 2 offres seulement compte tenu de la sinistralité due aux intempéries notamment.
- **City stades** : la consultation va être réalisée cette fin d'année
- **Micro-Folies** : un dossier est déposé pour réaliser cet équipement au Télécentre – Salle de réunions.
- **Moulin de la Ville** : pas de possibilité d'avoir un projet de logements en raison de la largeur d'escaliers – divers porteurs de projets consultés.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

- **Travaux FROID et SERVICE** : ont commencé sur la Zone Sud Allier
- Signature du compromis pour **cession de terrain avec DISTRYP** pour la réalisation d'une station hydrogène programmée début octobre.
- **Méthaniseur** : le projet se situe Route de Rosières.

URBANISME :

- **LOTISSEMENT LE CLOS DES ROSIERS** : une proposition d'achat a été faite par un investisseur : JRD DEVELOPPEMENT, pour acheter les 3 lots restants le long de la route.

Une modification du règlement va être proposée car ils achèteraient une partie de l'aménagement espace vert, que la Communauté de Commune envisage de déplacer sur le lot N° 10 invendu, qui a une superficie supérieure à 1 000 m². Une réunion des co-lotis est programmée le 20 septembre 2022.

Lors du prochain Conseil Communautaire, il conviendra de solliciter la rétrocession de la parcelle « espace vert » par la commune de Lapalisse et de rétrocéder en échange le lot N°10 pour entretien.

- **PLUi** : suite à la réunion du COPIL, il faut bien noter qu'il est important de reprendre les « dents creuses », et de les codifier selon leur disponibilité à court ou long terme.
- **CONFERENCE DES SCOT** : il est important que la Communauté de Communes se positionne pour son futur SCOT.

RESSOURCES HUMAINES :

- Arrivée le 1er août de l'**assistante Service Juridique et Comptabilité** : Karine CATHALA.
- Arrivée le 5 septembre de l'**animatrice PAT** : Anne BONHOUR.
- **Problème de recrutement dans les crèches** sur le grade permettant d'assurer la direction des micro-crèches pendant l'arrêt maladie de l'agent titulaire de ce poste.

8/ INFORMATION.

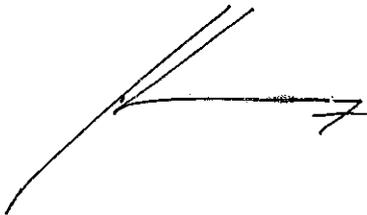
Depuis la fermeture de la TRESORERIE de LAPALISSE le 1er septembre 2022, Madame TOURNEMOULY est le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) pour les communes du Pays de LAPALISSE.

Son bureau est situé dans l'annexe de la Maison France Services qui hébergeait les services de la Communauté de Communes.

Les Maires attendent qu'elle prenne rendez vous avec chaque commune.

Fin de la séance à 18h50.

Fait à Lapalisse, le 20 Septembre 2022



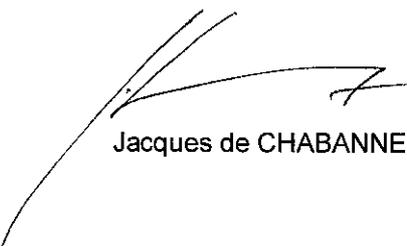
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »

Adoption du Procès-Verbal le 21 Novembre 2022

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Jacques de CHABANNES



Delphine THEVENOUX